



2026\_SMSGGA\_017 - 1/2

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du lundi 15 juin 2026

*Présents :*

Mme. Nathalie AURIAC, M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE, Mme. Elisabeth GARCIA, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Guy ICART, Mme. Nathalie CAUJOLLE, M. Benoit BARBISAN, Mme. Catherine GALEY LABAUTHE, M. Michel PICHAN, Mme. Véronique RUMEAU, Mme. Christine TEQUI

*Absents :*

M. Pierre PARIS

*Pouvoirs :*

M. Jean-Noël VIGNEAU à M. Guy ICART

Délibération N°2026\_SMSGGA\_017

COMPTE DE GESTION 2025

Vu l'article L.5721-4, L.5722-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M4 relative aux services publics Industriels et Commerciaux

Vu le rapport de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration décide :

**Article 1 :** D'approuver le Compte de Gestion, établi par Mme le Payeur Départemental, pour le budget du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Saint Girons Antichan au titre de l'année 2025 ainsi qu'il suit :

### RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	80 600	193 305,90	273 905,90
Titres de recettes émis	23 032,62	131 156,98	154 189,60

<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	80 600	193 305,90	273 905,90
Mandats émis	3 768	128 716,55	132 484,55
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	19 264,62	2 440,43	21 705,05
Déficit	-	-	-

### RÉSULTAT D'EXÉCUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
<b>Résultats de fonctionnement</b>	58 305,90	2 440,43	60 746,33
<b>Résultats d'investissement</b>	12 999,79	19 264,62	32 264,41
<b>TOTAL</b>	71 305,69	21 705,05	93 010,74

Le résultat global de clôture du compte de gestion 2025 arrêté à 93 010,74 € est conforme au résultat du Compte Administratif 2025.

**Article 2** : D'autoriser Madame la Présidente du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

*Adoptée à l'unanimité.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.*

Pour extrait conforme